

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE de l'ESPE

Séance du Jeudi 08 mars 2018 à 9 h 00

Le Conseil d'École de l'ÉSPÉ de Franche-Comté s'est réuni le jeudi 8 mars 2018 à 9 h 00 au siège de l'ÉSPÉ – 57 av de Montjoux à Besançon sous la présidence de Madame Françoise Bévalot, présidente du Conseil d'École.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
<b>Représentants des personnels de l'ÉSPÉ</b> Arnaud MOULY Cindy VICENTE Sylvie GUYON Jean-Marie DORNIER Laurence PIOT Jean-Philippe CARE Sylvie MAREY François GREUSARD Vincent BOUSSET Cécile LEIFFLEN Mathilde CHAMBIER Arthur BARBIER	Jean-Philippe CARE Denis PASCO	Pascal LECROART
<b>Représentants de l'UNIVERSITE :</b> Jean-Robert BELLIARD, procuration à A.Mouly Oumhanie LEGEARD Frédéric MUYARD Catheirne TIRVAUDEY, procuration à F.Muyard	Jocelyne DROUHOT Nicolas TORDI	
<b>Représentants du RECTORAT :</b> Françoise BEVALOT Léon FOLK, procuration à D.Thellier Séverine VANAUTRYVE Anne-Marie HOUILLON, procuration à F.Bévalot Philippe MARLIER Didier THELLIER		
<b>Représentants des Collectivités Territoriales :</b>	Eric KOEBERLE Virginie CHAVEY	
<b>Personnalités extérieures à titre personnel :</b> Elsa LANG RIPERT	Hélène PELISSARD	
<b>Personnes invitées :</b> Catherine CAILLE-CATTIN, directrice de l'ÉSPÉ Christophe TOURNEUX, directeur-adjoint Philippe CAUSSIN, responsable administratif Nathalie ROGGY, secrétaire de direction Jean-François CHANET, Recteur de l'académie Anne-Marie DIDIER et Thierry GIRARDOT Organisateurs des Olympiades des métiers Nathalie BECOULET, DANE Michel MAINGUENAUD, Coord. Rég des Campus des métiers		

Le quorum étant atteint, la présidente, Madame Françoise Bévalot ouvre la séance à 9h00, remercie les membres présents.

Elle rappelle l'ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'École du 15 novembre 2017 (vote)

2/ Formations ESPE :

- Procédure d'affectation sur sites pour les professeurs des écoles (vote) – *Document joint*
- Capacité d'accueil en Master (vote)
- Dates de rentrée (vote)
- Calendriers des formations et des stages 2018-2019 (vote) – *Document joint*
- Ajustement des parcours de la 4<sup>ème</sup> mention
- Bilan des CPER (Conseil de perfectionnement)
- Evaluation par compétences de la deuxième année de masters

3/ Répartition des missions des formatrices et formateurs de l'Éducation nationale

4/ Bilan financier 2017

5/ Communication des actions visant à développer les compétences des étudiant.e.s et des personnels

6/ Questions diverses

Vous trouverez ci-joint le diaporama retraçant ce Conseil d'École.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'École du 15 novembre 2017

Aucune remarque relevée.

*Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

Il sera donc déposé sur l'ENT à disposition du personnel.

Madame la Présidente informe l'assemblée d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de ce Conseil d'École, avec l'intervention du Recteur de la Grande région académique ainsi que de quatre autres invités :

- Nathalie Bécoulet, Rectorat, DANE
- Anne-Marie Didier et Thierry Girardot, organisateurs des Olympiades des métiers,
- Michel Mainguenaud, coordonnateur régional des Campus des métiers.

Ce point concerne les actions du Programme d'Investissement d'Avenir PIA 3 en lien avec le Grand Plan d'Investissement, présenté en septembre 2017 par le Premier Ministre dont un volet est dédié aux actions pédagogiques. La mise en œuvre de ces actions donne lieu à la signature d'une convention entre l'État et la Caisse des Dépôts et Consignation. Cette convention précise le projet dont l'objectif est de renforcer la capacité du système éducatif à atteindre ses objectifs fondamentaux et identifie trois axes :

- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur,
- Les ESPÉ du futur,
- Les campus des métiers

**Plusieurs points de ce projet font écho à des priorités inscrites dans le dossier d'accréditation, à l'échelon académique, et déjà prises en compte dans la politique menée par l'ESPÉ de Franche-Comté dès la rentrée 2017-2018.**

Le Recteur souligne, dans ce cadre, l'importance du projet de Maison de l'Université et de l'Éducation (Mué). La journée du 18 septembre 2017 a lancé sa réalisation concrète.

Le projet est construit en partenariat avec l'Académie de Besançon / l'UFC / l'ESPÉ / CANOPE, principaux acteurs de ce projets ambitieux. Le dossier devra être validé à l'automne 2018 en Commission Nationale de l'Immobilier Public (CNIP). Lionel Croissant, chef de projet de ce dossier, conduit le travail avec le soutien des différents acteurs.

Le Recteur indique également l'importance de l'attention à porter à la formation professionnelle des enseignants de la voie professionnelle en raison d'une proportion significative de bacheliers de la voie professionnelle souhaitant poursuivre des études supérieures.

Il ajoute que la réforme de la voie professionnelle et de l'apprentissage est en cours et qu'une expérimentation est envisagée à la rentrée 2018 en Bourgogne-Franche-Comté pour instaurer des sections d'apprentissage dès la terminale

pour certaines filières. La réforme sur l'apprentissage « *intéresse* » l'Éducation nationale associée aux négociations même si celles-ci se sont principalement déroulées entre Régions, branches professionnelles et syndicats,

L'équipe de direction de l'ÉSPÉ en phase avec les objectifs universitaires et académiques, souhaite développer les formations qui visent à former des enseignant.e.s des voies professionnelles, en cohérence avec les caractéristiques socio-professionnelles de la Région BFC.

Frédéric Muyard souligne, la force de l'ÉSPÉ de Franche-Comté, due aussi à la bonne entente entre l'UFC et le Rectorat. Le PIA3 permet d'aller plus loin dans le projet de l'ÉSPÉ du futur, en lien également avec la démarche Qualité des formations de l'UFC (démarche unique en France). Il souligne également l'importance, pour l'UFC de porter le projet MUÉ.

Cette présentation générale est complétée par la présentation par Michel Mainguenaud des Campus des métiers, *document joint*.

Les grands objectifs sont les suivants :

- Regrouper sur un espace territorial à géométrie variable des acteurs.
- Développer des formations axées sur des filières spécifiques.
- Favoriser les parcours de Formation « tout au long de la vie ».
- 

A ce jour, six campus des métiers existent dans notre région : trois en ex-Franche-Comté et trois en ex-Bourgogne. Le but est de valoriser l'image de marque du monde économique et industriel, particulièrement développé dans notre région.

Anne-Marie Didier relate ici une intervention en fin d'année auprès des étudiant.e.s pour leur montrer l'importance des formations professionnelles qui proposent des métiers d'excellence. Elle propose le projet d'amener quelques étudiants au salon de Genève au mois de Juin, salon qui présente certains de ces métiers. Cette proposition a été réalisée avec l'équipe de direction. Il est rappelé que les enseignant.e.s sont en attentes de la connaissance de ce milieu industriel pour en informer les étudiant.e.s.

Enfin, à l'occasion de cette présentation, Thierry Girardot donne quelques informations sur les Olympiades des métiers. Ce dispositif existe depuis 1946, il avait pour vocation de promouvoir et informer sur des métiers peu médiatisés et sur les formations y conduisant. A ce jour, plus de cinquante métiers sont représentés (*voir diaporama + dépliant*).

## 2/ Formations ÉSPÉ :

- Procédure d'affectation sur sites pour les professeurs des écoles (vote) – *Document joint*

Ci-joint dans le diaporama la procédure d'affectation sur sites, des étudiant.e.s de 1<sup>ère</sup> année du parcours professeurs des écoles. Ce document détaille les différents critères qui permettent à la commission de répartir, au mieux, les étudiant.e.s sur les quatre sites de formation. L'objectif étant de faire vivre les sites en leur affectant un nombre d'étudiant.e.s adapté.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

- Capacité d'accueil en Master (vote)

Ci-joint dans le diaporama la capacité pour chacun des parcours, des quatre mentions. Ces capacités d'accueil sont les mêmes que celles de l'année précédente et sont divisibles par 20, ce qui correspond à un groupe TP. Il n'y a pas de sélection en M2. Les capacités pour la préparation des professeurs des écoles (M1PE) sont précisées par site :

➤ Besançon :	120
➤ Belfort :	80
➤ Lons :	40
➤ Vesoul :	40

Jean-Marie Dornier s'interroge sur les conséquences d'un dépassement éventuel des quotas et sur les seuils minimum conditionnant l'ouverture d'un parcours de 2<sup>nd</sup> degré.

Arnaud Mouly précise que seules deux disciplines sont en tension, l'EPS et la SVT. Les capacités maximales sont rarement atteintes dans la mesure où les étudiants candidatent à plusieurs ÉSPÉ. L'EPS, d'une capacité fixée initialement à 80 places, ne comprend que 65 étudiants dans cette année universitaire.

Frédéric Muyard indique que la règle de l'UFC voudrait qu'un seuil minimal de dix étudiants soit atteint pour l'ouverture d'un parcours, mais il ajoute que cette règle est difficilement applicable car il faut tenir compte de

spécificités. Afin de ne pas pénaliser les étudiants en attente d'une réponse à leur candidature, il suggère qu'une discussion entre l'ÉSPÉ et la Présidence soit menée en amont de la phase des candidatures.

*Ce document est approuvé à l'unanimité.*

**- Dates de rentrée (vote) et calendriers des formations et des stages 2018-2019 (vote) –**

Ci-joint dans le diaporama ces deux tableaux retracant les dates de rentrée, les sessions d'examen, les stages, les fins de période pour chacun des parcours.

Les périodes de stage se différencient d'un parcours à l'autre en fonction des contraintes de chacun.

Les vacances universitaires de Toussaint et d'hiver n'étant que d'une semaine, il serait souhaitable d'harmoniser ce calendrier avec les services du Rectorat, dans le cadre du partenariat apporté par les personnels 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Le calendrier universitaire sera voté en CFVU du 20 mars 2018.

*Ce document est approuvé à l'unanimité.*

**- Création d'un nouveau D.U.–**

Proposition de création d'un D.U. adaptée aux métiers de la voie professionnelle. Ce D.U. serait proposé aux étudiants stagiaires des filières professionnelles des lycées professionnels, menés dans l'Académie de Besançon.

Le canevas des contenus de ce D.U. (S9 et S10) figure sur une diapositive du diaporama joint.

Ce parcours de 180 heures environ est à finaliser avec les services du Rectorat concernés.

*La demande d'autorisation de création de ce D.U. à la CFVU, puis au CA est approuvée à l'unanimité. La présidente du Conseil d'École missionne l'ÉSPÉ pour poursuivre le travail de construction des contenus avant passage en CFVU.*

**- Ajustement des parcours de la 4<sup>ème</sup> mention**

Le parcours de la 4<sup>ème</sup> mention, cohabilité avec Dijon, intitulé « Parcours ingénierie et recherche en éducation » répond au besoin de formation exprimée actuellement.

Frédéric Muyard rappelle l'importance d'inclure une UE « langue étrangère », exigence requise pour délivrer un diplôme de Master.

Arnaud Mouly précise les flux escomptés : 40 étudiants en première année et 40 étudiants en deuxième année.

*Ce nouveau parcours est approuvé à l'unanimité.*

**- Bilan des CPER (Conseil de perfectionnement)**

Deux conseils de perfectionnement, par an sont réalisés pour chacun des parcours de formation. Vous trouverez dans le diaporama les propositions les plus courantes et les réponses apportées par l'équipe de direction.

Ces conseils de perfectionnement répondent tout à fait aux demandes de l'UFC en termes de « démarche qualité ».

**- Evaluation par compétences de la deuxième année de masters MEEF**

Des réunions avec les équipes pédagogiques des différents parcours sont organisées pour mettre en œuvre ce système d'évaluation attendu des étudiants et de nos institutions.

### **3/ Répartition des missions des formatrices et formateurs de l'Éducation nationale**

Il s'agit d'un document annexe à la convention cadre Rectorat-UFC

Ce document correspond aux différentes dépenses allouées à l'ÉSPÉ ou au rectorat / DSSEN selon les missions et l'acteur de la mission.

**La Présidente propose que ce document soit examiné lors du prochain conseil.**

### **4/ Bilan financier 2017**

Philippe Caussin présente le bilan financier de l'année 2017. Ce bilan correspond au 2<sup>ème</sup> bilan selon les nouvelles modalités budgétaires (GBCP).

Il en résulte entre autres, les points suivants :

- La compensation des heures complémentaires entre composantes : solde négatif de 443 h (soit 18318€) soit le nombre d'heures de différence entre les heures d'enseignement réalisées par un enseignant d'une autre composante, contre les heures réalisées par un enseignant de l'ÉSPÉ pour une autre composante.

- Les différents travaux effectués durant l'année 2017 s'élèvent à 110 00 euros, détail dans le document joint.
- Contribution de l'ESPE au résultat comptable de l'UFC : 132 928 euros.

En raison de cette somme importante, la présidente du Conseil d'École demande une analyse et recommande la mise en place d'un suivi régulier de l'exécution budgétaire.

### 5/ Communication des actions visant à développer les compétences des étudiant.e.s et des personnels

Catherine Caille-Cattin expose les actions qui s'organisent dans la réalisation des objectifs du dossier d'accréditation :

- 1- Participation au concours "Mon Master en 180 secondes" portée par le Réseau des ÉSPÉ.
  - 2- Journée d'information sur les inégalités et la violence par l'association "En avant toutes" (Jeudi 29 mars), pour les étudiant.e.s de tous les sites et les personnels.
  - 3- Journée d'études "Apprendre à étudier à l'Université" (Mercredi 14 mars),
  - 4- Colloque : Rencontres Jeunes Chercheurs EIAH (du 3 au 5 avril)
- Ces deux dernières actions s'inscrivent dans le développement de la MUÉ.

### 6/ Questions diverses

Intervention de Laurence PIOT, PEMF du Doubs, membre élue de ce Conseil d'École suite à sa demande formulée par écrit : "Information sur des propositions de nouvelles modalités de recrutement des PEMF dans le Doubs et conséquences". Après un débat sur les répercussions d'une annualisation, il est décidé de faire part au Président d'Université et au Recteur des interrogations du conseil (voir courriel joint).

### Le prochain Conseil d'École est programmé

- le jeudi 07 juin 2018 à 9h00

Cependant, afin de travailler sur les points évoqués en début de séance par le Recteur et les différents invités, la Présidente du Conseil d'École envisage une réunion supplémentaire si l'agenda le permet.

La Présidente du Conseil d'École,



Françoise Bévalot